

Déclaration de Laurent PREVOST, Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie au sujet des mesures de confinement

Dimanche 7 mars 2021

Seul le prononcé fait foi

Mesdames et messieurs,

La situation sanitaire décrite par le président Santa appelle, si nous voulons éviter une propagation rapide de la maladie des décisions d'une extrême rigueur. Nous les avons déjà mises en place une fois, il y a un an, avec succès. Il est aujourd'hui indispensable de demander à chacun et chacun d'entre vous les mêmes efforts et la même détermination. Les travaux qui nous attendent reposeront sur une collaboration très étroite entre l'Etat, la Nouvelle-Calédonie et l'ensemble des acteurs du pays, comme nous l'avons déjà mise en œuvre lors des mois de mars, avril et mai dernier.

Le contexte a changé : la campagne de vaccination est en cours. Certains d'entre nous sont déjà mieux protégés. Mais il faut penser à tous ceux qui ne le sont pas encore, en particulier les plus vulnérables.

Un confinement général entrera en vigueur à compter de lundi, demain, à minuit.

Nous sommes conscients des conséquences qu'impliquent un nouveau confinement pour la vie économique et sociale de la Nouvelle-Calédonie, mais le confinement est la seule manière de répondre efficacement au besoin de contenir les contaminations et d'identifier les personnes porteuses du virus.

Le détail des mesures de confinement sera présenté demain. Elles seront très proches de celles qui ont été imposées en mars dernier tout en garantissant la continuité des activités essentielles à la vie du territoire.

Ces mesures impliquent de nombreuses restrictions aux libertés publiques qui s'inscriront dans le cadre légal de l'état d'urgence sanitaire, qui demeure en vigueur, pour l'ensemble du territoire national, jusqu'au 31 juin 2021. Elles toucheront les cultes, la coutume, les déplacements et nous devrons recourir de nouveau aux attestations qui témoigneront de leur motif impérieux

Ces mesures entraînent également des contraintes sur la vie économique, en particulier la fermeture de certains commerces et établissements de loisir. Comme lors du premier confinement, nous activerons l'ensemble des dispositifs d'accompagnement pour soutenir les entreprises concernées.

L'Etat est pleinement mobilisé aux côtés de la Nouvelle-Calédonie pour définir, mettre en œuvre et assurer le respect de ces mesures. Les forces de l'ordre y contibueronot, dès le déclenchement du confinement.

Cette étape indispensable dans la lutte contre l'épidémie va exiger beaucoup de rigueur et créer beaucoup de perturbations sur nos modes de vie. Plus le confinement sera respecté, plus nous aurons de chances de pouvoir le limiter dans le temps. C'est pourquoi nous espérons que le civisme guidera toutes des Calédoniennes et tous les Calédoniens dans la période difficile qui s'ouvre.